



POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE

École primaire d'éducation internationale- secteur centre

**Politique révisée le 15 novembre 2021
Par les membres du comité IB- 2021-2022**

1.-VISION

Tous les élèves des écoles du monde de l'IB doivent avoir la possibilité d'accéder au programme d'études de manière équitable et adaptée. Les principes et pratiques des programmes de l'IB demandent aux établissements de s'organiser de manière à valoriser la diversité et à respecter les différences qui peuvent exister au niveau de l'apprentissage de chaque élève.

De plus, les trois volets de la mission de l'école, INSTRUIRE, SOCIALISER ET QUALIFIER, les élèves, sont clairement définis dans la Loi sur l'instruction publique. Cette dernière met en lumière l'importance pour chaque établissement d'inclure et d'intégrer tous les élèves, y compris ceux qui présentent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou ceux qui sont handicapés.

En ce sens, cette politique d'éducation inclusive dresse la liste des mesures d'appui mises en place à l'École primaire d'éducation internationale (ÉPÉI) pour ses élèves.

Le centre de services scolaire, dont fait partie l'établissement, est doté d'une démarche d'aide à l'élève en difficulté d'adaptation et de comportement, ainsi qu'en difficulté d'apprentissage. Cette démarche est au centre de toutes les actions de l'équipe école en matière de dépistage, de consignation d'informations, de référence aux services professionnels et de différenciation pédagogique.

L'École primaire d'éducation internationale, par sa politique d'éducation inclusive, démontre qu'elle a pour principes d'offrir une éducation inclusive, d'agir tôt et de façon concertée pour supprimer les obstacles à l'apprentissage tout en maintenant des exigences élevées. Elle adhère à la vision de l'IB et s'appuie sur les quatre principes de bonnes pratiques suivantes :

Principes de bonnes pratiques	Comment?
L'affirmation de l'identité et de la construction de l'estime de soi	<ul style="list-style-type: none">○ En impliquant l'élève de façon à lui donner du pouvoir et du contrôle sur son apprentissage et sur sa vie;○ En favorisant le développement de l'estime de soi;○ En s'assurant que tous les élèves sont visibles et valorisés;
La valorisation des connaissances antérieures	<p>Les connaissances préalables fournissent des indications sur laquelle développer tout nouvel apprentissage. Cela permet aux enseignants de :</p> <ul style="list-style-type: none">○ évaluer efficacement les connaissances, les points forts et les centres d'intérêt existants ;○ reconnaître qu'il peut y avoir des lacunes ou des chevauchements dans l'apprentissage ;○ travailler avec les élèves afin d'établir des profils d'apprentissage individuels qui serviront à orienter l'enseignement et l'apprentissage ;○ utiliser explicitement les compréhensions préalables des apprenants afin de favoriser les nouveaux apprentissages ;○ tenir compte des acquis préliminaires lors de la conception, de la différenciation et de la planification des nouveaux apprentissages.

Principes de bonnes pratiques	Comment?
<p>L'étayage</p>	<p>Utiliser plusieurs stratégies d'étayage afin de permettre un accès au programme et à l'apprentissage à tous les élèves (exemples : pré-enseignement, les démonstrations, l'apprentissage expérientiel, la mémorisation par bloc des informations, les aides visuelles, les modèles et les organisateurs graphiques).</p>
<p>L'élargissement du champ de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agir tôt et de façon concertée afin de favoriser la mise en place d'une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes. L'ensemble des intervenants, les parents et les apprenants forment une communauté d'apprentissage riche de l'expertise de chacun. ○ Utiliser les approches de l'enseignement et les approches de l'apprentissage de l'IB, fondées sur les dernières recherches en éducation. ○ Différencier l'enseignement selon les différents besoins des apprenants pour donner à chacun la même chance d'apprendre. Il est possible de différencier le contenu, le processus ou le produit. ○ Créer des environnements d'apprentissage adaptés aux besoins des élèves. ○ Considérer que l'évaluation au service de l'apprentissage guide les enseignants et représente une occasion importante de supprimer les obstacles à l'apprentissage et à l'évaluation.
<p>Utilisation judicieuse et équilibrée des technologies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rendre accessibles au moment approprié du processus d'apprentissage différentes ressources technologiques pour soutenir la construction de sens, la créativité et différentes façons de communiquer. ○ Utiliser les outils technologiques pour consolider, appuyer et permettre l'apprentissage.

2.- CONTEXTE

Notre établissement accueille des élèves de tout le territoire du centre de services scolaire du Chemin-du-Roy. L'admission des élèves s'effectue au hasard: une pige parmi toutes les demandes d'inscriptions détermine le contingent d'élèves. Les élèves pigés sont admis sans restriction. L'école ne disposant pas d'un ascenseur, les élèves à mobilité réduite sont dirigés vers un autre établissement.

L'ÉPÉI offre le programme à 519 élèves, répartis de la façon suivante:

Édifice des Forges:

- Préscolaire: 75 élèves
- 1er cycle: 78 élèves

Édifice de la Terrière:

- 2e cycle et 3e cycle: 366 élèves

Le calcul de l'indice de milieu socio-économique confère à l'établissement l'indice IMSE 6. Les élèves proviennent de milieux économiques et culturels variés, en découle un éventail de besoins particuliers. Parmi ceux-ci: troubles de l'apprentissage, troubles du comportement, dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, déficience auditive, trouble de l'attention, trouble de l'attention avec hyperactivité, trouble du spectre de l'autisme, douance, trouble développemental de la coordination, mutisme, troubles langagiers et francisation.

L'équipe-école a à cœur de répondre aux besoins éducationnels de tous ses apprenants et collabore quotidiennement à rendre accessible à tous le Programme primaire de l'IB.

3.- OBLIGATIONS LÉGALES

L'école « a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ». (art. 36 LIP).

La présente politique a été rédigée en respectant les obligations légales énumérées dans les documents prescriptifs suivants :

- Loi sur l'instruction publique (LIP);
- Politique des élèves handicapés ou difficultés d'adaptation et d'apprentissage du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

L'ÉPÉI s'appuie principalement sur les 8 normes et applications concrètes suivantes pour soutenir la diversité d'apprentissage :

- L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique d'éducation inclusive qui crée des cultures aidant tous les élèves à atteindre leur plein potentiel. (0301-02)
- L'établissement scolaire garantit l'accès au système éducatif de l'IB au plus large éventail possible d'élèves. (0301-01)
- Les enseignants suppriment les obstacles à l'apprentissage afin de permettre à chaque élève de développer, de poursuivre et d'atteindre des objectifs d'apprentissage personnels et stimulants. (0403-05)
- L'établissement scolaire détermine et fournit le soutien à l'apprentissage approprié. (0202-02)
- L'établissement scolaire favorise le bien-être social, émotionnel et physique des élèves et des enseignants. (0202-03)
- L'établissement scolaire noue des relations avec la communauté au sens large, et ces relations constituent des sources de sagesse et d'expertise permettant de renforcer la mise en œuvre du ou des programmes de l'IB qu'il propose. (0202-05)

- L'établissement scolaire fournit aux enseignants le temps et les autres ressources nécessaires pour collaborer de manière efficace à la mise en œuvre du ou des programmes de l'IB. (0203-03)
- L'établissement scolaire administre l'évaluation de manière cohérente, équitable, inclusive et transparente. (0404-03)

4.- Structures et processus pour favoriser une éducation inclusive

1- Composition hétérogène des classes

À la fin de chaque année scolaire, les enseignants de chaque niveau, la direction, la psychoéducatrice ou l'éducatrice spécialisée et l'orthopédagogue, se réunissent dans le but de répartir les élèves dans les classes du niveau suivant. Le point de vue des enseignants spécialistes est également considéré dans cette démarche. L'équipe tient compte des forces et des défis des élèves et les regroupe de manière à faciliter la planification pédagogique et l'intervention.

2- Dépistage, portrait de classe et intervention adaptée

Agir tôt et de façon concertée

- **La mission des Moussaillons (préscolaire)**

Il s'agit d'un dépistage qui vise notamment à identifier les élèves à risque de présenter des difficultés au niveau l'apprentissage du langage écrit. Deux orthopédagogues rencontrent tous les élèves du préscolaire au cours du mois de janvier. Ces deux professionnelles pourront accompagner les élèves qui démontreront certaines difficultés ou retards par une intensification de l'intervention au niveau de la conscience phonologique à raison de 3 fois par semaine pendant 6 à 8 semaines.

- **Développement de la motricité fine**

Les enseignantes effectuent un dépistage par l'observation des habiletés motrices des élèves. Les élèves pour qui la motricité fine est un défi seront rencontrés à raison de deux fois par semaine pendant six semaines en janvier et en février. Les enseignantes du préscolaire ont reçu une formation en ergothérapie pour supporter cette intensification. Des éducatrices du service de garde accompagneront les autres élèves du groupe pendant ce temps.

- **Dépistage des habiletés langagières**

Chaque année les enseignantes du préscolaire identifient les élèves qui éprouvent certaines difficultés à s'exprimer oralement. Ceux-ci sont rencontrés par une orthophoniste qui fait d'abord un dépistage. Elle peut ensuite transmettre ces observations comme la nécessité d'un suivi par un professionnel (à l'extérieur de l'école) ou des recommandations pour des exercices à faire en compagnie de son enseignante ou de ses parents. Dans certains cas plus rares, elle peut accompagner un élève qui présente des particularités qui nécessitent une intervention immédiate.

- **Dépistage de la fluidité en lecture- (2^e année)**

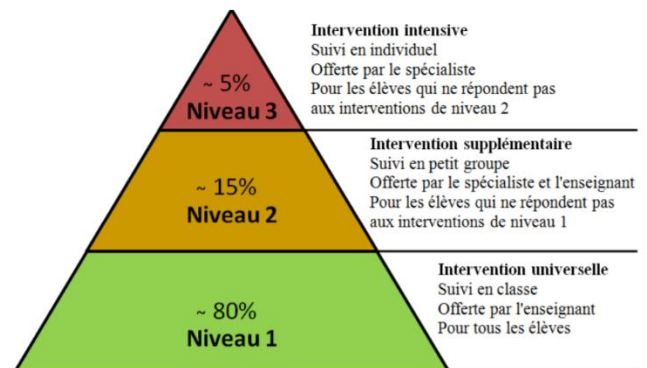
Ce dépistage est une démarche obligatoire pour toutes les classes de 2^e année du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy. Une orthopédagogue effectue un entretien avec tous les élèves afin d'évaluer la vitesse et l'exactitude en lecture. Cela permet d'identifier les élèves qui

risquent d'avoir des difficultés en lecture et de planifier rapidement une intensification de l'intervention. Cette séquence d'intensification sera planifiée et enseignée par l'orthopédagogue et pourra s'étendre sur 6 à 8 semaines. Les élèves seront regroupés selon leurs besoins.

Tout au long du parcours primaire

- **Le dépistage et le portrait de classe**

Chaque année, à trois reprises, les titulaires doivent produire un portrait de classe reflétant les forces et les défis de leurs élèves concernant le développement de leur compétence à lire des textes variés particulièrement. Ils doivent au préalable effectuer un dépistage en lecture visant à évaluer la fluidité, l'identification des mots et la compréhension. L'observation en contexte de classe permettra également d'évaluer la motivation et la richesse du vocabulaire. D'autre part, l'orthopédagogue, l'éducatrice spécialisée ou la psychoéducatrice peuvent également se rendre en salle de classe pour observer le comportement ou les particularités au niveau de l'apprentissage. Tous les intervenants utilisent la pyramide proposée par le modèle RÀI pour situer les besoins des élèves. Une rencontre est organisée par la direction où la titulaire, l'éducatrice spécialisée ou la psychoéducatrice, l'orthopédagogue, et parfois les spécialistes, mettent en commun leurs observations relativement aux besoins des élèves. Les titulaires font un portrait de classe à partir de leurs observations.

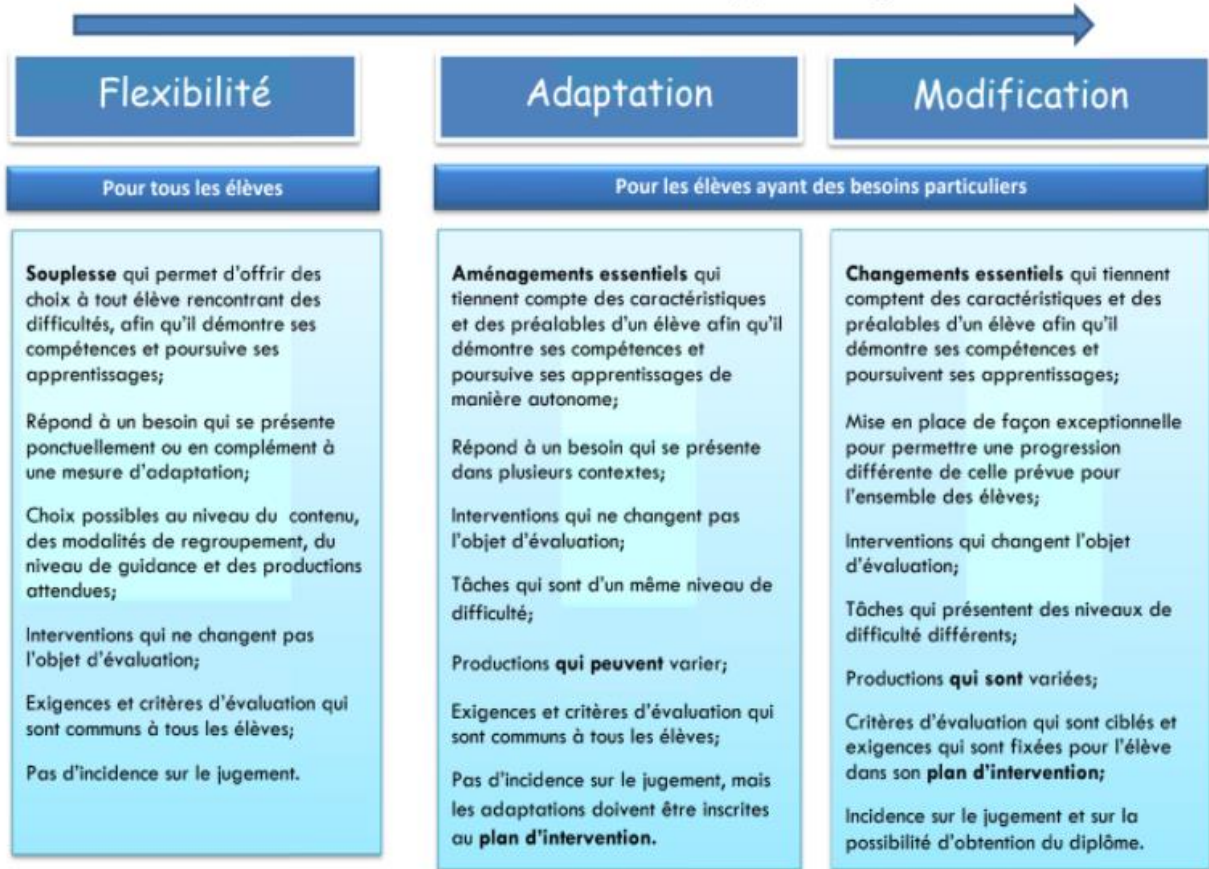


<https://www.taalecole.ca/wp-content/uploads/2017/07/F.3.2-Collaboration-Boudreau-Allard.pdf>

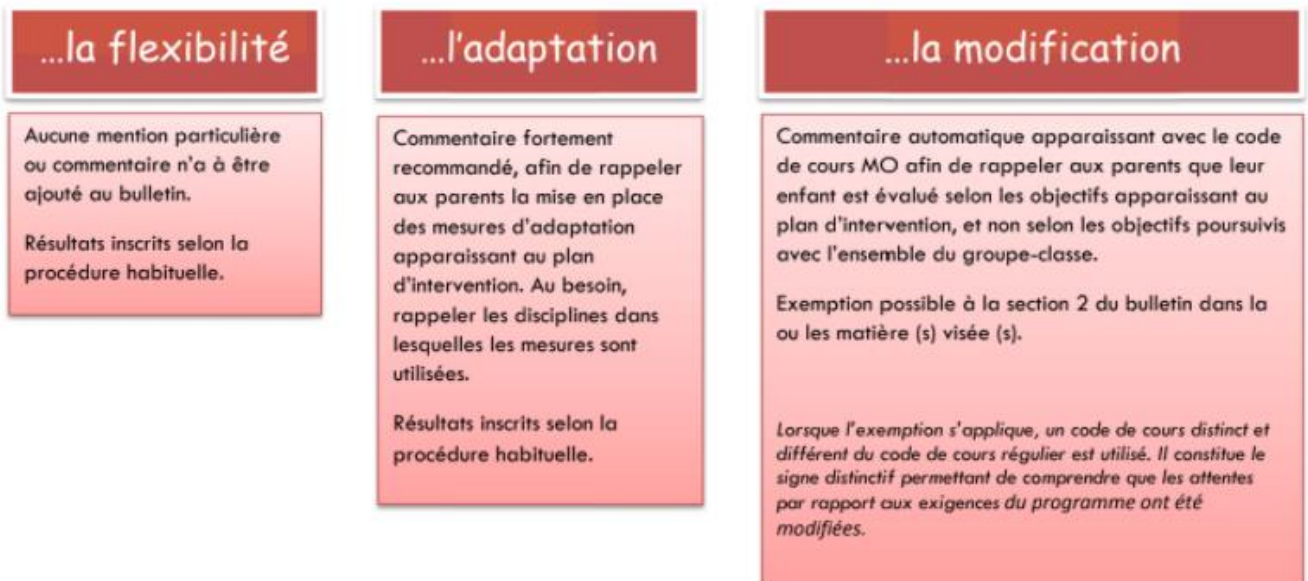
- **Une intervention adaptée**

À l'aide du modèle de réponse à l'intervention (RÀI), cette équipe supporte la titulaire afin de cibler les interventions universelles à prioriser de même que celles qui devront être intensifiées pour différencier l'enseignement afin de répondre aux divers besoins répertoriés pour son groupe. S'il y a lieu, du soutien sera offert en orthopédagogie, en éducation spécialisée ou en psychoéducation. Des mesures d'adaptation ou de modification pourront être mises en place pour supporter les élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou comportementales. L'équipe pourra s'inspirer des pistes de différenciation proposées dans la documentation du centre de services scolaire pour planifier l'apprentissage et l'évaluation. C'est en considérant les besoins de l'ensemble des élèves que seront ensuite répartis équitablement les services complémentaires.

Trois formes de différenciation en situation d'apprentissage et d'évaluation



Le bulletin et....



Services éducatifs. *La différenciation pédagogique, un principe d'équité*. Centre de services scolaire Chemin-du-Roy, 2015.

3- Démarche d'aide à l'élève et plan d'intervention

La démarche d'aide élaborée et prescrite par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy est utilisée dans notre établissement. Celle-ci met en évidence la collecte, l'analyse de données et les moyens de flexibilité, d'adaptation et de modification visant la réussite de tous les élèves ainsi que la démarche à suivre pour la mise en place d'un plan d'intervention, le cas échéant. Celui-ci permet de planifier une intervention concertée par tous les intervenants qui gravitent autour de l'élève conjointement avec la direction et les parents. L'élève concerné est invité à se joindre à tous les intervenants qui ont collaboré à l'élaboration du plan d'intervention afin qu'il constate le support de sa communauté d'apprentissage et qu'il puisse s'engager activement dans la démarche.

4- Faciliter la consignation : Dossier d'aide à l'élève

Ce dossier permet de consigner les informations afin d'assurer une continuité dans les interventions d'un niveau à l'autre, mais aussi de faciliter la communication entre les différents intervenants (enseignants spécialistes, professionnels, personnel de soutien, direction).

5-Soutenir la diversité linguistique : Programme de francisation

Il s'agit d'un service dédié aux élèves dont le français n'est pas la langue maternelle, et dont la connaissance de la langue constitue une barrière à leurs apprentissages. Il est accessible dès leur entrée à l'école avec la possibilité de poursuivre une deuxième année consécutive selon les besoins recensés.

Une évaluation sommaire de la compétence langagière à l'oral est faite par la titulaire dans le but de cibler les besoins de l'élève. La direction détermine ensuite le service qui le soutiendra le plus adéquatement : orthopédagogie, programme de francisation ou orthophonie.

6- Politiques en vigueur

- Politique d'admission : qui confirme que l'enseignement est offert à tous, sans discrimination.
- Politique linguistique : qui propose de tenir compte de la réalité culturelle de tous les élèves pour favoriser leur inclusion.
- Politique d'évaluation : afin de favoriser des pratiques évaluatives variées et adaptées aux besoins de chaque élève.

7- Modules de recherche et différenciation

- Les modules de recherche sont élaborés de façon collaborative en tenant compte des intérêts, du développement cognitif et affectif ainsi que des besoins éducationnels de tous les élèves. Lorsque nécessaire, des pistes de différenciation sont notées dans la section prévue à cette fin de même que dans la séquence d'activités d'apprentissage.

5.- Des droits et des responsabilités de la communauté d'apprentissage

Membres de la communauté d'apprentissage	Droits et responsabilités
<p>Élèves</p>	<p>En plus d'avoir droit à une éducation de qualité, les élèves ont aussi droit aux services complémentaires et particuliers dont ils ont besoin pour réussir.</p> <p>Les élèves ont la responsabilité de s'engager dans leur rôle d'apprenant et ce, de manière active.</p>
<p>Parents</p>	<p>Les parents ont pour rôle de guider et d'accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages. Ils doivent également mettre en place dans leur foyer des conditions favorisant la réussite de leur enfant.</p> <p>Le cas échéant, ils sont tenus de s'impliquer dans l'élaboration et l'implantation d'un plan d'intervention.</p> <p>Les parents ont droit d'être informés au regard du cheminement de leurs enfants, mais aussi le droit d'être compris et soutenus.</p>
<p>Direction</p>	<p>La direction de l'établissement assure un leadership pédagogique, et agit de façon juste et bienveillante dans la répartition des services et des ressources. Elle collabore avec tous les intervenants et offre son support dans la recherche de solutions afin de supprimer les obstacles à l'apprentissage. Elle est responsable d'agir comme lien avec le centre de services scolaire afin d'optimiser l'accès aux ressources humaines et matérielles disponibles pour répondre aux besoins de son milieu. Elle doit s'assurer du respect des normes et applications concrètes du Programme primaire du Baccalauréat international et des lignes directrices du Programme de formation de l'école québécoise. Elle supervise la qualité de l'enseignement et favorise des échanges pédagogiques mettant l'élève au centre des décisions. Elle est également responsable d'adopter et de promouvoir un agir professionnel intègre guidé par des visées d'équité et d'inclusion.</p>
<p>Enseignants titulaires et spécialistes:</p>	<p>Les enseignants créent un environnement d'apprentissage sécuritaire et stimulant où tous les élèves se sentent accueillis et libres d'être eux-mêmes.</p> <p>Procèdent aux dépistages afin de bien cerner les forces et les défis de leurs élèves. Ils interviennent de façon structurée, efficace et pertinente auprès des élèves selon leurs besoins ou leurs styles d'apprentissage. Voici quelques moyens et ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planification et ajustement de l'intervention en fonction des besoins des élèves et en tenant compte des connaissances antérieures; • choix des approches de l'enseignement appropriées en fonction de l'apprentissage ciblé en tenant compte des forces et défis de son groupe; • différenciation : se référer aux pistes de flexibilité, d'adaptation et de modification pour différencier l'enseignement et l'apprentissage; • installation d'aides technologiques, selon les besoins des élèves; • enseignement en sous-groupe de besoins par les enseignantes et/ou l'orthopédagogue;

Membres de la communauté d'apprentissage	Droits et responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> • concertation avec les enseignants de leur niveau afin de réfléchir aux meilleures approches de l'enseignement et de l'apprentissage; • collaboration avec le personnel non-enseignant pour la mise en place d'interventions; • rétroaction efficace favorisant l'implication de l'élève dans sa progression; • communication avec les parents de façon régulière, et plus particulièrement pour les élèves à risque où il est convenu de communiquer au moins une fois par mois (appel, message, bulletin, communication) <p>Les enseignants ont le droit de choisir les modalités d'intervention et les instruments d'évaluation appropriés en fonction des élèves qui leur sont confiés. Ils ont droit à du développement professionnel dans le but de favoriser leur sentiment d'efficacité personnel. Ils ont droit d'avoir accès aux ressources matérielles dont ils ont besoin pour exercer leur travail dans les meilleures conditions.</p>
Éducatrice spécialisée :	<p>L'éducatrice spécialisée intervient de façon ponctuelle pour soutenir les élèves éprouvant certaines difficultés au niveau du comportement. Elle planifie et anime des ateliers favorisant l'estime de soi, la connaissance de soi et le bien-être. Elle collabore aux plans d'intervention et assure, au besoin, un suivi auprès de certains élèves. Elle établit les liens avec des partenaires externes de la communauté comme des travailleurs sociaux ou des psychologues afin de collaborer avec tous les acteurs qui supportent nos élèves. Elle conçoit et rend accessible des ressources (vidéos, documents écrits,...) pouvant soutenir les parents et les enseignants dans leur rôle.</p>
Psychoéducatrice:	<p>La psychoéducatrice intervient de façon ponctuelle pour soutenir les élèves éprouvant certaines difficultés au niveau du comportement. Elle planifie et anime d'ateliers favorisant l'estime de soi, la connaissance de soi et le bien-être, participation aux plans d'intervention, suivi auprès des élèves;</p> <p>Elle peut faire une analyse fonctionnelle ou un dépistage d'un trouble comportemental et faire de la rééducation. Elle établit les liens avec des partenaires externes de la communauté comme des travailleurs sociaux ou des psychologues afin de collaborer avec tous les acteurs qui supportent nos élèves. Elle conçoit et rend accessible des ressources (vidéos, documents écrits,...) pouvant soutenir les parents et les enseignants dans leur rôle.</p>
Orthopédagogue :	<p>Elle réalise des dépistages et supporte la rééducation des élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Elle favorise la mise en place des aides technologiques. Elle participe et collabore aux plans d'intervention. Elle intervient en classe afin de favoriser le transfert des apprentissages en contexte.</p>
Psychologue :	<p>Elle procède à l'évaluation psychologique des élèves et soumet des recommandations. Au besoin, elle participe au plan d'intervention afin de collaborer à dresser un portrait juste des besoins de l'élève.</p>
Orthophoniste	<p>Elle procède dépistage des élèves du préscolaire ayant des difficultés langagières. Elle propose des recommandations à l'enseignante et aux parents.</p>

Membres de la communauté d'apprentissage	Droits et responsabilités
Coordonnatrice	Elle collabore à faire connaître les bonnes pratiques qui favorisent l'inclusion.
Enseignant francisation en	Il soutient le développement de la langue française auprès des élèves ayant une autre langue maternelle et qui ont des besoins langagiers.
Partenaires communautaires	Il s'agit de la collaboration des intervenants externes avec l'équipe-école comme par exemples les intervenants du centre jeunesse, des travailleurs sociaux, l'infirmière scolaire, le CIUSSS etc. Ils ont le droit de rencontrer un ou des élèves dans les locaux de l'école, et ont le droit à ce que les partenaires échangent de l'information sur l'enfant. Leur responsabilité est de soutenir l'enfant dans son développement, avec le soutien des parents et de l'école.

6.- Soutien et mesures

Reconnaissance de temps dans la tâche des enseignants :

Dans la tâche des enseignants sont prévues des périodes de planification et de réflexion coopératives :

- Réalisation d'un portrait de classe à différents moments de l'année scolaire;
- Concertations d'équipe-niveau;
- Rencontres pour préparer et réaliser les plans d'intervention.

Mesures particulières

Selon les budgets octroyés par le ministère et le centre de services scolaire, différentes mesures viennent soutenir les élèves et l'équipe d'enseignants. Chaque année, ces mesures sont réévaluées en fonction des besoins.

Exemples de mesures :

- 15010 : Soutien au milieu défavorisé
 - 15012 : Aide alimentaire (repas traiteurs)
 - 15020 : Soutien à la persévérance
 - 15022 : Bien-être à l'école
 - 15023 : À l'école on bouge
 - 15051 : Accueil et francisation
 - 15082 : Ressources éducatives numériques
 - 15230 : École inspirante (sorties, achats de matériel, conférencier, projets arts, sciences)
 - 15320 : libérations ponctuelles des enseignantes
 - 30393 : Tutorat
- **Perfectionnement spécifique des enseignants**
Faire la promotion et rendre accessible un perfectionnement de qualité afin de répondre aux besoins de l'équipe (individuels et collectifs)
 - **Psychomotricité- préscolaire**

Réserver une plage horaire de deux heures par semaine au gymnase afin de permettre de favoriser le développement moteur des élèves du préscolaire. Ces habiletés constituent des facteurs de protection de la réussite.

7. CONCLUSION

L'établissement étant en constante évolution. L'équipe se penche annuellement sur les choix des stratégies à adopter afin de répondre aux divers besoins éducationnels des élèves. Plusieurs pratiques font présentement l'objet de réflexions coopératives dans l'équipe-école. Parmi celles-ci, on retrouve notamment :

- Le modèle de réponse à l'intervention (RÀI);
- La réflexion en communauté d'apprentissage professionnelle;
- La recherche de stratégies d'enseignement visant à améliorer la différenciation pédagogique;
- Le perfectionnement professionnel en fonction des besoins recensés chez la clientèle (ex : douance)
- Environnement d'apprentissage variés pour répondre aux différents styles d'apprentissage : aménagement de classes flexibles, coin lecture, classe extérieure.

8. Ressources

- [Politique des élèves EHDA, C.S. Chemin-du-Roy](#)
- Démarche d'aide à l'élève présentant des difficultés d'adaptation et de comportement C. S. Chemin-du-Roy (juin 2012)
- [Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, MEES](#)
- [La différenciation pédagogique, un principe d'équité, centre de services scolaire Chemin-du-Roy](#)
- [Différenciation pédagogique, Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative, MEQ](#)
- [Guide pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement \(IB, Mis à jour 2019\)](#)

- [Normes de mises en œuvre des programmes et applications concrètes de l'IB \(2020\)](#)
- [Répondre aux différents besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe, IB, 2019](#)
- [La diversité d'apprentissage et d'inclusion dans le programme du Baccalauréat international \(2018\)](#)
- [Pour une école riche de tous ses élèves – s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la cinquième année du secondaire Démarche d'aide à l'élève présentant des difficultés d'adaptation et de comportement, CSÉ](#)